

C.S.

Certificat de Spécialisation

Condition d'accès :

- *Vous avez **plus de 18 ans**
- *Vous avez un **diplôme de Niveau IV** en lien avec l'aménagement paysager ou les travaux forestiers
- *OU 1 an d'activité dans le secteur de l'aménagement paysager/travaux forestiers

Dérogations possibles pour d'autres cas

- *Entretien de motivation, réunion information collective, test pratique de grimpe

Votre statut :

*Vous serez **Stagiaire de la formation continue**

- Orienté par la Mission locale (- de 26 ans).
- Sur prescription du Pôle emploi, Demandeur d'Emploi, Plie, Cap emploi (+ de 26 ans)

Financement:

Nous contacter

- ***A charge du stagiaire** : visite médicale (66€), matériel d'écriture, clé USB, calculatrice.


Alternance :

- ***560h de formation au CFPPA** et **420h** de stages professionnels dans une entreprise.
- ***Calendrier** : Novembre à Juillet

Examens :

- *Formation en **Unités Capitalisables (UC)**
- *Evaluations en **situations Professionnelles**

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

88, chemin des Maures - BP 50099
06602 ANTIBES CedexTéléphone : 04 92 91 02 33
Télécopie : 04 93 33 79 05E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.vertdazur.educagri.fr
 CFPPA Antibes


DIAGNOSTIC ET TAILLE DES ARBRES

Diplôme national de niveau IV

La phase de **diagnostic des arbres**, les **aspects règlementaires et sécuritaires** sont des points incontournables pour réaliser des **travaux en hauteur dans de bonnes conditions**.

Le **Certificat de Spécialisation (C.S.) Diagnostic et taille des arbres** est une **formation professionnelle** permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire nécessaires à la taille, aux soins des arbres, au démontage, aux déplacements en sécurité dans l'arbre.



Le projet

- Devenir **ouvrier professionnel qualifié** d'entreprise d'espaces verts
- Réaliser les diagnostics, les tailles et le démontage des arbres et des végétaux méditerranéens
- Devenir « **Arboriste grimpeur** »

Les débouchés

- Les entreprises d'élagage
- Les entreprises paysagistes
- Les entreprises de travaux forestiers
- Le service espaces verts des collectivités territoriales



La Formation

Les Capacités Professionnelles

Définir une stratégie d'intervention

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre
- Elaborer un plan d'intervention

Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail

- Utiliser des techniques d'accès au houppier
- Se déplacer dans un arbre

Réaliser des interventions techniques sur les arbres

- Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation
- Réaliser des opérations de suppression

PASSAGE DU GSST / SSTA et CACES NACELLE